

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°26/2012****OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION
DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 18
Excusés	: 4
Pouvoirs	: 3
Votants	: 21

SÉANCE DU 18 JUIN 2012

L'an deux mille douze, le lundi dix-huit juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le onze juin 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjointe,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Danièle MAINCENT, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE qui a donné pouvoir à Jean-Pierre MAURIN, Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Jean-Marie BELLONE, Heldwige QUEMY qui a donné pouvoir à Isabelle TOSELLO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine LIPUMA

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur le Président du Conseil Général invite les Communes à présenter leur dossier de demande d'aide financière au titre de la répartition du produit des amendes de police dressées en 2010 relatives à la circulation routière. Cette demande doit être transmise avant le 30 juin prochain, délai de rigueur.

Le projet, selon l'article R.2334-11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit correspondre à des travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

Monsieur le Maire, sur les propositions de Monsieur Emile BEZZONE, Premier Adjoint délégués aux travaux, **propose** un dossier de demande de subvention pour :

- 1) La pose de glissières de sécurité
 - Parking communal Espace des Mousquettes
 - Chemin du Moulin
 - Chemin de Bergier
- 2) La pose de balisettes réfléchissantes
 - Chemin des Picholines
- 3) Amélioration de l'intersection chemin de la Figuière/RD3

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE les travaux ci-dessus proposés,

APPROUVE le coût des dépenses détaillées ci-après,

APPROUVE le plan de financement ci-après,

La Commune n'ayant pas été subventionnée en 2011, Monsieur le Maire **propose** au Conseil de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention de 30% au titre de la répartition du produit des amendes de police 2012.

	Glissières de sécurité	Balises pour signaler caniveau béton	Amélioration croisement Ch.Figuière/ RD3	TOTAL HT
Coût estimé des dépenses	12.310,00	540,00	15.358,24	28.208,24
Sub. Conseil Général (30%) au titre des amendes de police	3.693,00	162,00	4.607,00	8.462,00
Part communale sur fonds propres	8.617,00	378,00	10.751,24	19.746,24

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le